

Motion

L'accès aux services communaux ne doit pas dépendre de la voiture

Les guichets décentralisés de Villiers et Vilars sont fermés, victimes de l'informatisation de l'administration et d'une fréquentation modeste, insuffisante pour justifier leurs coûts de fonctionnement et les investissements qui auraient été nécessaire à leur maintien.

Une faible fréquentation ne signifie pourtant pas aucune fréquentation. Toutes les personnes qui ont eu recours aux guichets décentralisés promis lors de la fusion n'ont pas nécessairement la possibilité de se déplacer efficacement jusqu'aux bureaux de Cernier ou des Geneveys-sur-Coffrane, sans pour autant remplir les conditions restrictives définies pour le service à domicile. En effet, celui-ci est réservé aux personnes que leur état de santé empêche de se déplacer.

Les conditions d'intervention des services communaux à domicile sont trop restrictives. Le choix de ne pas posséder de véhicule automobile ou de ne pas solliciter un permis de conduire ne doit pas empêcher les citoyennes et les citoyens de la Commune de Val-de-Ruz de recourir à l'administration communale, recours obligatoire dans certaines circonstances.

Le(s) motionnaire(s) demandent au Conseil communal de Val-de-Ruz de réviser les conditions de déplacement des services communaux à domicile, notamment en définissant une durée de déplacement maximale admissible pour l'aller et retour en transports publics (par exemple deux heures) entre le domicile et l'administration communale. Au-delà de cette limite, le service à domicile est accordé.

La fréquentation modeste des guichets décentralisés et le nombre restreint de demandes enregistrées à ce jour laissent prévoir un impact négligeable de l'aménagement envisagé sur les frais de fonctionnement de la commune.

Roby Tschopp
Conseiller général
26.01.2014